

# FESTIVAL INTERNATIONAL D'ANIMATION D'OTTAWA 09

## CONSIGNES ET RÈGLEMENTS

Envoyer votre formulaire d'inscription rempli et les bandes à :  
FIAO, 2 avenue Daly, bureau 120  
Ottawa, ON K1N 6E2 Canada

**ADMINISTRATION** : Le Festival international d'animation d'Ottawa est organisé par l'Institut canadien du film. Il se consacre à la promotion de l'art de l'animation et à la reconnaissance de l'excellence en animation.

**LANGUES OFFICIELLES** : Les langues officielles du Festival sont le français et l'anglais. Si possible, soumettez votre travail avec une piste de dialogue en anglais ou des sous-titres anglais ; sinon, veuillez soumettre un script avec les dialogues en anglais.

**ADMISSIBILITÉ** : Tout film ou vidéo peut être inscrit, qu'il ait été produit image par image ou par ordinateur, pour le cinéma, la télévision ou l'Internet. Seulement les oeuvres complétées après le 15 juin 2008 seront acceptées.

**EXIGENCES TECHNIQUES** : Les oeuvres soumises pour sélection peuvent être présentées sur DVD en format NTSC ou PAL. Les inscriptions à la Compétition des nouveaux médias peuvent également être soumises sur CD-ROM, DVD-ROM ou par hyperlien vers un site web, seulement dans le format Flash (SWF).

**INSCRIPTION ET DATES** : Aucun frais d'inscription n'est requis. Le formulaire d'inscription doit nous parvenir en ligne d'ici 23 h 59 (HAE) le 1er juin 2009. La vidéo doit parvenir au bureau du festival au plus tard le 15 juin 2009 ; sinon, elle ne sera pas prise en considération. La personne qui s'inscrit doit inclure la biographie du réalisateur, une photo du réalisateur (300 dpi) et au moins 3 photos (300 dpi) extraites du film. Ces documents peuvent être soumis télécharger de l'Internet, sur CD ou par voie électronique à [entries@animationfestival.ca](mailto:entries@animationfestival.ca)

### DATE LIMITE POUR RECEVOIR LES FILMS À SÉLECTIONNER :

Des copies des oeuvres soumises pour sélection doivent parvenir au bureau du festival le ou avant le 15 juin 2009. Les oeuvres reçues après cette date ne seront pas acceptées. On demande aux concurrents d'expédier avec leur DVD de prévisualisation une copie de leur confirmation reçue par courriel. Assurez-vous aussi que votre film est véritablement sur le DVD que vous avez inscrit. Les inscriptions vierges ne seront pas prises en considération.

### ENVOYER VOTRE LES DISQUES À :

OTTAWA INTERNATIONAL ANIMATION FESTIVAL  
Suite 120, 2 Daly Avenue, Ottawa, Ontario K1N 6E2 Canada  
[entries@animationfestival.ca](mailto:entries@animationfestival.ca)

**NOTA** : Nous ne pouvons payer les frais de douane. Ne mettez pas une valeur supérieure à 10 \$ CAD sur le colis contenant votre inscription.

**SÉLECTION** : Chaque inscription est prise en considération pour le concours officiel et pour les projections hors concours. La direction artistique choisira les films pour le concours. Les oeuvres seront jugées à l'intérieur de chaque catégorie selon leur innovation et leur excellence aux plans conceptuel, technique et esthétique. Nous comprenons qu'il est difficile de voir son oeuvre être rejetée, mais rappelez-vous que nous recevons beaucoup d'inscriptions et ne retenons qu'une fraction de ces inscriptions pour la compétition.

**NOTA** : La direction artistique a le droit de changer le vidéo de catégorie s'il se sent que le vidéo est plus approprié dans un autre catégorie.

**NOTA** : Les DVD soumis en vue de leur sélection ne seront pas retournés. Toutes les oeuvres soumises seront mises à la disposition du public, qui pourra les consulter à la Bibliothèque des ressources en animation pendant toute la durée du festival.

### SI VOTRE OEUVRE EST CHOISIE...

**EXIGENCES** : Les réalisateurs ou producteurs doivent fournir un film en 35 mm (avec piste sonore optique seulement) ou un ruban Betacam SP (NTSC seulement) pour la projection du concours. Certains formats numériques pourront aussi être acceptés et le cas échéant, les candidats dont les films auront été sélectionnés recevront de plus amples détails quant à la soumission des fichiers numériques. Le festival n'accepte pas de DVD ou de Betacam SP PAL comme format de projection. Si le Festival ne reçoit pas à son bureau copie du film ou du vidéo dans le format approprié le ou avant le 15 août 2009, l'oeuvre choisie sera retirée du concours ou du programme de tremplin.

**FILM DE 35MM** : Les films sur pellicule 35mm sélectionnés doivent aussi être soumis avec une copie de réserve pouvant être projetée. Les copies de réserve sont acceptées en format BetacamSP NTSC ou sous forme de fichiers numériques. Les spécifications pour les copies numériques seront fournies avec les avis de sélection.

**NOTA** : La copie de projection doit avoir une piste de dialogue en anglais ou des sous-titres anglais. Le candidat ou le producteur doit aussi fournir une quantité suffisante d'images du film, de négatifs et de documents pour que le Festival puisse promouvoir adéquatement le film.

**TRANSPORT ET ASSURANCE** : Le producteur ou réalisateur devra payer les frais d'expédition et d'assurance des copies ainsi que les droits de douane du matériel envoyé au festival. Le Festival assumera les frais de retour au producteur. Toutefois, vu les contraintes budgétaires, le matériel sera retourné par voie de SURFACE. Les cinéastes demandant que leur matériel soit retourné par messagerie devront en défrayer le retour.

Aucun matériel inscrit ne pourra être retourné ou prêté pendant le festival. Les cinéastes devant utiliser leur oeuvre à des fins personnelles au cours du festival sont priés d'en apporter une copie supplémentaire. Le Festival aura la responsabilité des frais d'entreposage et d'assurance des copies seulement entre le moment où les copies sont prises sous sa garde et le moment où elles sont remises à un transporteur. En cas de perte ou de dommage à une de ces copies, l'obligation du Festival est limitée à la valeur de remplacement.

### COMPOSITION DES PROGRAMMES DU CONCOURS OFFICIEL :

Le directeur artistique du Festival international d'animation d'Ottawa décidera de l'ordre et de la composition des programmes présentés au concours officiel et de l'horaire général du programme. Les courts-métrages soumis en formats BetacamSP NTSC ou numériques seront reproduits dans des compilations spécifiques au concours, mais uniquement aux fins de la projection. Ces compilations ne seront pas distribuées ou rendues disponibles à d'autres fins.

**INVITATIONS** : Des invitations seront envoyées aux cinéastes dont les films sont retenus pour le concours. Si un film est réalisé par plus d'une personne, seulement un des réalisateurs bénéficiera de notre hospitalité. L'invitation est réservée à l'usage de ce réalisateur. L'invitation n'est transférable sous aucun prétexte.

**RÉMUNÉRATION DES ARTISTES** : Les cachets pour la projection des oeuvres indépendantes et commerciales présentées dans le cadre du concours ou de la vitrine sont limités à 75\$. Nous nous réservons le droit de projeter les films au concours ou à la vitrine trois fois (un gala, deux répétitions) pendant le Festival, avec possibilité d'une quatrième fois si le film est sélectionné en tant que Lauréat ou Prix du Jury. Nous ne pouvons pas payer de frais supplémentaires aux distributeurs. Les films dans la catégorie « film sur commande » ne reçoivent pas de cachets de projection. Un réalisateur par film dans la catégorie concours aura droit, pour la durée du Festival, à un hébergement gratuit pour lui-même. Tous les réalisateurs dans les catégories concours et vitrine recevront un laissez-passer gratuit pour usage personnel.

**JURYS DU CONCOURS** : Un pour les concours de longs métrages, de films d'établissement scolaire, de nouveaux médias, des films indépendants, d'étudiants et faits sur commande, il y aura un jury international pour les concours, et un jury d'enfants qui est composé de 6 à 13 ans qui jugeront les finalistes du concours pour jeunes. Tous les membres du jury international seront étroitement liés à l'art de l'animation. Les membres du jury choisiront un président au cours de leur première réunion. Les productions réalisées ou produites par des membres du jury ne sont pas admissibles pour inscription dans les catégories du concours officiel. Les décisions des jurys sont sans appel.

**PRIX DU FESTIVAL** : Les jurys décerneront les prix suivants :

GRAND PRIX du meilleur long métrage d'animation  
GRAND PRIX du meilleur court métrage indépendant d'animation  
GRAND PRIX du meilleur animation d'étudiant  
GRAND PRIX du meilleur animation fait sur commande

Un prix sera décerné à la meilleure inscription dans chacune des catégories du concours. Les jurys pourront aussi, à leur discrétion, décerner des prix spéciaux supplémentaires. Il est de la responsabilité du jury de choisir laquelle des inscriptions gagnantes sera présentée à la soirée de gala du festival.

**NOTA** : Veuillez noter que les jurys se réservent le droit de ne pas remettre de prix, dans quelque catégorie que ce soit, si à leur avis, aucune inscription n'est à la hauteur de leurs critères.

**MENTIONS** : Les producteurs et réalisateurs d'oeuvres gagnantes au FIAO devraient indiquer le prix obtenu, l'année et le nom du FIAO au générique de leur film et sur toute documentation reliée.

### UTILISATION DES OEUVRES À DES FINS DE PROMOTION :

À moins d'indication contraire sur le formulaire d'inscription, le candidat autorise le Festival à projeter à la télévision à des fins publicitaires jusqu'à 10 % de la durée de son oeuvre ou un maximum de trois minutes. Le Festival négociera directement avec le producteur toute autre utilisation à l'extérieur du festival.

**DONS DE COPIES DE FILMS** : Le FIAO invite les producteurs des films gagnants et des films présentés au concours à en donner une copie au festival. Ces copies seront déposées à l'Institut canadien du film.

**ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS** : En acceptant et/ou soumettant le formulaire d'inscription au Festival international d'animation d'Ottawa 2009, le candidat s'engage à respecter sans réserve toutes et chacune des conditions énumérées dans le présent document.